

Commune de
MONTHERME



Mairie
Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
<http://montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30,

Permanences d'un élu en mairie,

le mardi de 17 h à 18 h 30
le samedi de 10 h à 11 h
ou

sur rendez-vous en contactant le
n° 03 24 53 00 09
ou mairie.montherme@orange.fr

Ancienne école des Hauts-Buttés,
le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h :
M. B. SCHRUB

MONTHERME

Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy
Regroupant

**BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE**

**JOIGNY SUR MEUSE
HAULME**

HAUTES-RIVIERES

**LAIFOUR
MONTHERME**

**THILAY
TOURNAVAUX**

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

MAI 2015

No 36

Sommaire :

Page 2 :
budgets

Page 3 :
Travaux
Rappel sur les
déclarations
Préalables de travaux

Page 4 :
Caisse Primaire
d'Assurance Maladie
Dépôts sauvages
Banque alimentaire
Collecte de la ligue
contre le cancer
Périscolaire

Page 5 :
Animation de juin
Etat civil

Page 6 :
Pour information
Météorologie locale



Le mot du Maire

Au budget général, la baisse de dotation de fonctionnement 2015 de notre commune (Etat) s'élève à 40 000€ (ce qui représente 6% de nos taux d'imposition). A cela s'ajoute la diminution régulière depuis 3 années de la dotation de péréquation de la taxe professionnelle (Département) qui atteint maintenant 25 000€.

L'excédent de fonctionnement réalisé en 2014, grâce à une gestion stricte et rigoureuse des dépenses, va nous permettre d'amortir ce manque de revenus, en attendant de savoir ce que l'avenir nous réserve. Certaines dépenses étant incompressibles, on peut facilement comprendre qu'à l'avenir les investissements risquent d'être en forte diminution sans augmentation des taux d'imposition.

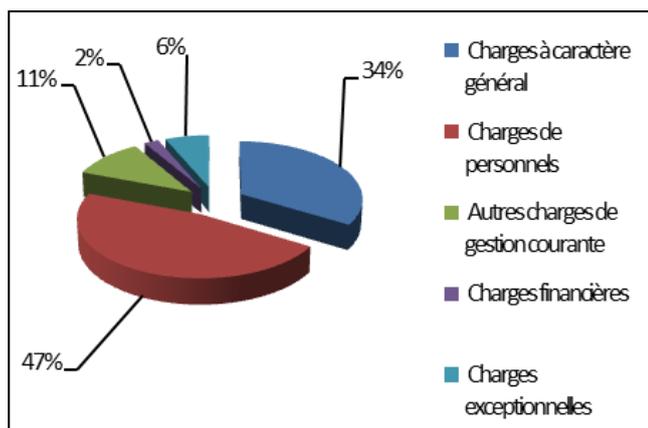
De plus, aujourd'hui, obligation est faite aux communes de rendre accessibles tous les bâtiments recevant du public pour tous types de handicap. Une première estimation du coût des travaux de mise en conformité des bâtiments communaux effectuée par un bureau d'études s'élève à 400 000€.

Dans ce contexte, où nous sont imposées des dépenses supplémentaires alors que les recettes de la commune sont en diminution, et afin de ne pas réduire les services à la population ainsi que les subventions aux associations, le Conseil Municipal a décidé de limiter la hausse des taux d'imposition à 1% (pour un produit fiscal supplémentaire de 7089€). Il nous faudra donc continuer à gérer avec encore plus de rigueur afin d'éviter de compenser les baisses des dotations par des augmentations d'impôts.

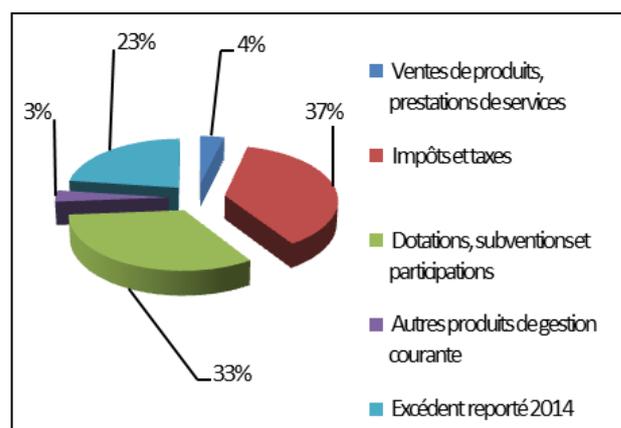
A. BERNARD

Section de Fonctionnement :

Dépenses :



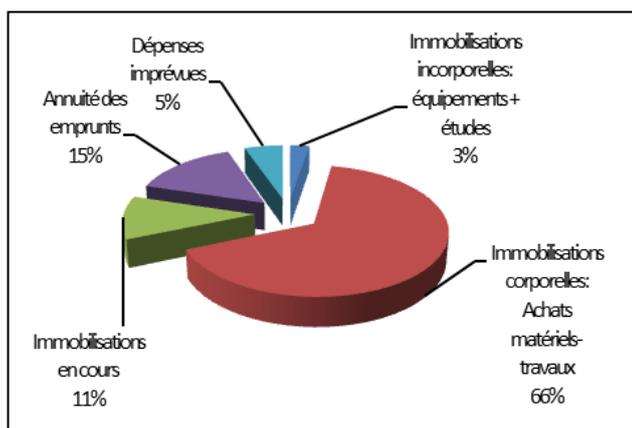
Recettes



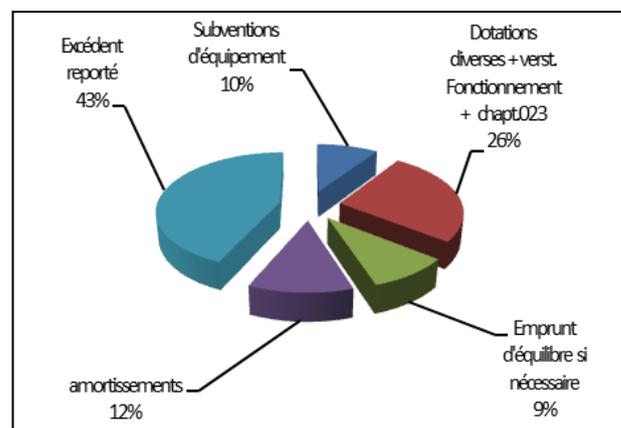
| Taux d'imposition | Commune | Moyenne Département | Moyenne Nationale | Taux Plafonds Communes |
|-------------------|---------|---------------------|-------------------|------------------------|
| Taxe d'habitation | 15,30% | 25,91% | 23,95% | 58,83% |
| Taxe foncière | 18,49% | 24,80% | 20,20% | 58,30% |

Section d'investissement :

Dépenses :



Recettes :



Cette année encore près de 400 000 € d'investissement seront réalisés dans la commune.

Au budget de l'eau :

Cette année un marché vient d'être lancé pour assurer la défense incendie sur le secteur des Mondons et des Ecaillettes, ainsi que la suppression de l'eau sur ce même secteur mal desservi avant l'extension des réseaux route de Charleville. Les études sont en cours ainsi que les demandes de subventions possibles. La première estimation des travaux s'élève à 350 000 € et seront entièrement financés par le budget de l'eau et de l'assainissement. C'est pourquoi qu'il a été décidé d'augmenter le prix de l'eau de 0,07 € au m³ et la redevance annuelle d'entretien de 2 €.



Travaux :

Des travaux d'aménagement ont eu lieu sur le site des Hauts-Buttés avec le curage d'un fossé au quartier Parent et la création d'une zone de stationnement au centre du hameau. L'espace de « La Fontaine des Sœurs » a été nettoyé et son chemin d'accès est en voie de réhabilitation pour en faire une allée de promenades. Il est prévu aussi que l'aire de stationnement à la « Croix Lina » soit aménagée pour un accès plus aisé au marais. La corniche et une partie du toit de l'ancienne école Rive Gauche ont été réparées. Divers travaux d'entre-



tien et de consolidation de murs communaux sont en cours.

Une affaire à suivre...

Suite au rapport de l'expert mandaté par le Tribunal Administratif de Châlons relatif à la menace d'effondrement d'un pignon entier d'une maison d'habitation, le Maire a été contraint de prendre un arrêté de « péril imminent » afin de protéger les habitants de cette maison ainsi que les voisins menacés directement par ce risque.

La procédure impose de trouver un logement pour les occupants de la maison et de sécuriser immédiatement les abords du site. Leur déménagement a été effectué et un bureau d'étude compétent a été saisi pour gérer la sécurisation des lieux et étudier les suites à donner, à savoir, la reconstruction ou la démolition de la maison. Dans tous les cas, la commune a l'obligation d'avancer le financement de toutes ces opérations à charge pour elle d'en obtenir le remboursement auprès des propriétaires.

A propos de « La Ruche » :

La volonté de départ en retraite de M. Parizel, le boulanger de la Ruche, a imposé une restructuration de la boulangerie avec une mise aux normes obligatoire sous peine de voir disparaître ce commerce de proximité. La Commune propriétaire des murs a pris l'engagement de réaliser les travaux de rénovation de la boulangerie et du fournil, le nouveau boulanger finançant les nouveaux équipements nécessaires.

RAPPEL SUR LES DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX



Besoin d'aide ?
 Une fois votre projet réfléchi, vous pouvez vous renseigner auprès du service urbanisme, lors des permanences en Mairie, pour vérifier sa conformité avec la réglementation. Vous serez aussi aidé pour la constitution de votre dossier administratif. Le document d'urbanisme de référence est consultable en mairie.

Bon à savoir...

- une déclaration préalable déposée en mairie ne veut pas dire autorisation...
- La commune a 1 mois pour instruire une déclaration préalable...
- La commune vérifie que les travaux respectent les règles du POS (Plan d'Occupation des Sols)
- En cas d'opposition de la commune, il faut reprendre la procédure...
- La non - déclaration de travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents...

Dans tous les cas de figures, il est important de se renseigner auprès des services de votre Mairie.

| | Permis de construire | déclaration préalable |
|---|----------------------|-----------------------|
| 1 : Extension ou nouvelle construction * | X | X |
| 2 : Réfection de toiture | | X |
| 3 : Fenêtre de toiture | | X |
| 4 : Panneaux solaires | | X |
| 5 : Percement ou modification de fenêtre | | X |
| 6 : Pose d'une antenne parabolique ou d'un climatiseur | | X |
| 7 : Installation d'une véranda ou couverture d'une terrasse * | X | X |
| 8 : Installation de clôture et de portail | | X |
| 9 : Piscine enterrée (moins de 100 m ²) * | X | X |
| 10 : Ravalement de façade | | X |
| 11 : Creusement d'un puits | | X |
| 12 : Pose d'un abri de jardin * | X | X |

* de 2 à 20 m² déclaration préalable et plus de 20 m² permis de construire

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Au cours des rencontres avec les élus concernés par la réorganisation des services de la CPAM, (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), avec la fermeture des bureaux de Monthermé, la Direction s'est toujours engagée à maintenir un accueil pour les assurés sociaux. La direction a cependant justifié la réduction de 5 à 3 jours (9h-12h et 13h30-16h30) par une fréquentation insuffisante pour garder 1 poste à temps complet. Si cette gestion comptable des services ne correspond pas à l'idée que nous avons de ce que doit être un véritable service à la population, nous nous sommes attachés à obtenir des garanties de la CPAM sur la pérennité du bureau d'accueil, soutenu en cela par M. Duczynski, Président de la CPAM, qui a réaffirmé la volonté politique de la caisse de renforcer son maillage territorial. Le fonctionnement de l'accueil ne doit pas conduire, à court terme, à une désaffectation du public et donc à une réduction du taux de fréquentation qui justifierait une fermeture. Par contre, il en est de même des services publics et des commerces de proximité, leur existence est étroitement dépendante de la fréquentation des usagers ou clients.

DEPOTS SAUVAGES (SUITE)

INFORMATION : abandon d'ordures et autres objets sur les espaces publics.

Depuis quelques temps, des personnes indélicates prennent les espaces publics de notre commune pour des dépôts d'ordures et cela sans aucun état d'âme.

A ce sujet, le gouvernement vient de renforcer les moyens de répression à l'encontre des personnes portant atteinte à la propreté des espaces publics.

Le nouveau Décret porte notamment de 150 € à 450 € le montant de l'amende encourue en cas de dépôts d'ordures, déchets, matériaux et tous autres objets en dehors des lieux réservés à cet effet.

Une procédure est en cours contre une entreprise de la Commune qui a déversé sans autorisation des déchets sur le site de la Croix St Anne.



LA BANQUE ALIMENTAIRE

(rappel LIM 10 et LIM 25)

Depuis plus de 15 ans, la ville de Monthermé, dans le cadre du CCAS (Centre Communal d'Action Social), avec une association caritative (la Banque Alimentaire) organise une distribution mensuelle de denrées aux personnes nécessiteuses ou vivant dans la précarité.

Il faut rappeler que cette distribution n'est pas un droit et que les critères d'attribution sont essentiellement liés aux conditions de ressources et au quotient familial (Ces critères sont identiques à ceux des Resto du Cœur). Toute personne qui refuse de communiquer ses ressources ou tout élément de constitution de la famille se voit refuser l'accès à cette aide.

Une fois par mois, en matinée, des bénévoles s'occupent à recevoir, décharger le camion, et ranger la dotation dans les locaux agrandis et rénovés du sous-sol de la Salle des Fêtes. L'après-midi étant réservé à la distribution, dans un grand souci d'équité et de justice, il n'est donc pas nécessaire pour les bénéficiaires de venir dès 9h du matin « faire le pied de grue » devant la porte.

COLLECTE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

La municipalité a organisé le samedi 21 et dimanche 22 mars la collecte nationale pour la lutte contre le cancer. Des enfants se sont portés volontaires afin d'effectuer du porte à porte dans les différents quartiers et rues de notre commune. C'est avec plaisir que les élus ont reçus en mairie la vingtaine d'enfants pour les remercier de cet acte citoyen et leur offrir un petit pot de l'amitié bien mérité.



Rappel :

Créée en 1918, la Ligue contre le cancer est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique reposant sur la générosité des donateurs et sur l'engagement de ses bénévoles.

Ses principaux rôles sont : le financement des projets de recherche, le changement des mentalités face au cancer, l'engagement à l'échelle internationale et l'information, la sensibilisation et la prévention pour améliorer la qualité de vie des personnes malades et de leurs proches

La ligue propose des activités gratuites et ouvertes aux personnes concernées par le cancer (ateliers: groupe de parole, de convivialité, créatifs, esthétique, etc.)

Renseignements et inscriptions à la Ligue au 03 24 59 33 31

PERISCOLAIRE

Le dispositif « NAP » (Nouvelles Activités Périscolaires) mis en place à la rentrée scolaire 2013, est à présent dans les habitudes des familles participatives. La 3ème année de fonctionnement nous permet de constater que le nombre d'enfants inscrits est stable. Nous accueillons régulièrement 80 enfants sur les deux écoles (une trentaine d'enfants à l'école de la Longue Haie ainsi qu'une cinquantaine à l'école du Centre). Plusieurs activités sont proposées par l'équipe d'animation mais également par des intervenants proposant des thèmes bien spécifiques dans le domaine de leurs compétences respectives. Des améliorations ont été apportées à l'organisation pour les enfants de l'école du centre. Ils sont à présent accueillis sur un seul site, l'ancienne école Rive Gauche.

La structure a plusieurs avantages :

- l'équipe d'animation y dispose de quatre salles d'activités, de deux cours extérieures, d'un préau ainsi que l'accès à la salle de tennis de table.

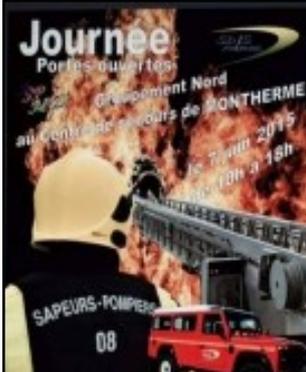
- C'est un lieu fermé garantissant une sécurité à l'ensemble des acteurs de l'accueil.

- Cela simplifie le planning et l'organisation des parents : la sortie des enfants ne s'effectuant plus qu'à un seul endroit.



ANIMATIONS DE JUIN

Dimanche 7 juin



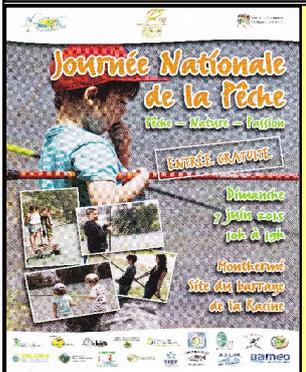
Journée Portes Ouvertes Amicale des Sapeurs Pompiers Monthermé-Deville

Groupement Nord au Centre de
Secours de MONTHERME

Démonstrations - Informations
recrutement
Conseils de sécurité - Exposition
de véhicules
Jeunes Sapeurs Pompiers
Buvette - Restauration - Tombola

De 10h à 18h

**Rendez vous aux jardins
à l'abbaye de Laval Dieu**
Bourse (troc) aux plantes et aux
simples, marchés aux fleurs et
produits d'abbayes, pépiniéristes,
expositions, etc.)
A partir de 10 h, tout public,
gratuit
Buvette et restauration sur place



Journée Nationale de la pêche Pêche - Nature - Passion

Entrée gratuite

Dimanche 7 juin 2015
10 h 00 à 19 h 00
MONTHERME
Site du barrage de la Racine.
Organisée par l'AAPPMA de Mon-
thermé et la Fédération Départe-
mentale de Pêche.

Vendredi 13 juin

Kermesse des enfants

Au cosec de Monthermé
A partir de 11 h 00
Buvette et barbecue sur place



FESTIVAL DES RANDONNÉES 2^{ème} édition

Dimanche 21 juin 2015
de 8h à 17h

À MONTHERMÉ
Quai Aristide BRIAND - Port fluvial

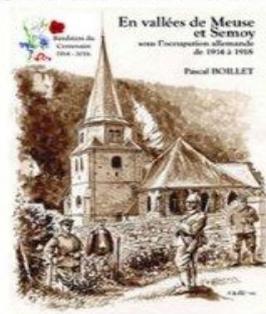


Le samedi 20 juin 2015 Randonnée Historique

sur les traces des proscrits de 1914-1915.
40 mois d'exil dans la forêt des Hauts-Buttés.

Gratuit - 11 kms aller et retour.

Randonnée à pied, commentée et guidée par Pascal BOILLET,
artiste peintre et auteur,
spécialiste de la grande guerre 1914-18.



- 8h45, rassemblement sur le
port fluvial de Monthermé.
- 9h00, départ pour le
monument aux morts et
dépôt de gerbe.
- Inauguration d'une plaque à la mémoire
de Paulin Jacquemin, puis retour au port fluvial.
- Départ en voiture à 10 heures pour les Hauts-Buttés.

<http://boilletpascalpeintre.free.fr>

Etat civil du 20/01/2015 au 08/05/2015

*Ces listes sont publiées avec l'assentiment des personnes
intéressées ou de leurs responsables légaux*

Naissances

LABRUNE Louis Laurent André 06 avril

Mariages

BIGORGNE Jonathan Jacky 18 avril
et NASRI Yamina Nadia

TITEUX Dimitri Georges Yves 16 mai
et HAAS Nadège Gisèle Simone

Décès

GENY Michel (88 ans) 20 janvier
Veuf DAVIN

COLLE Jacques Maurice Ghislain (63 ans) 25 janvier

ROUSSEAU Monique Madeleine (86 ans) 02 février
Veuve JACQUEMIN

VAUTIER Raymond Emile (89 ans) 06 février
Veuf BARRE

GOLINVAL Muguette (84 ans) 12 février
Veuf LIEGEOIS

PIANTONI Mauricette Clémentine (80 ans) 25 février
Epouse MAOUCHE

DEFONTAINE Suzanne Améline Marie (93 ans) 11 mars
Veuve LOEUILLET

BONIS Maria Rosa (90 ans) 24 mars
Veuve GUILLEMAIN

NICOLAS Alain Jules Léon (62 ans) 12 avril
Époux BEAUPERE

JEANDEL Serge André (91 ans) 20 avril
Epoux MOINY

BARTIAUX Danielle (60 ans) 08 mai
Epouse CIESLAK

POUR INFORMATION

ASSOCIATION A LA GLOIRE DES DEFUNTS

Eddy PIOT, Président, est venu nous présenter son association « à la gloire des défunts » qui entend jouer un véritable rôle de solidarité envers les familles à faible revenu ayant perdu un proche, en veillant à ce qu'elles puissent leur donner une sépulture décente à des coûts préférentiels.

Concrètement, l'association signe des conventions avec les entreprises de pompes funèbres afin de faire bénéficier ces familles de tarifs préférentiels ou réductions sur les prix publics pratiqués.

En cas de problème contacter :

Tel : 07 86 54 33 31

Mail : desfunts@hotmail.com

ASSOCIATION A LA GLOIRE DES DEFUNTS

15 rue Pablo Picasso

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES



Louis GOFFETTE
OSTEOPATHE D.O.

☎ 03.24.37.69.76
☎ 07.86.65.01.80
✉ goffette.osteopathe@gmail.com
📍 Centre médico-social
3 rue André Compain
08800 Monthermé

Au CREHLoM

Le numéro 12 de la revue annuelle "MONTHERME D'AUTREFOIS" Ainsi qu'un spécial sur « GRANDE ET PETITE COMMUNE du XVIIe siècle à nos jours » vient de paraître.
Ils sont en vente dans les lieux habituels 7 € et 9 € pour le second

MONTHERME D'AUTREFOIS
GRANDE ET PETITE COMMUNE
DU XVII^e SIÈCLE À NOS JOURS

JACQUES PARENT

Tarif : 9 €

Revue hors série du CREHLoM. AVRIL 2015
En collaboration avec TERRES ARDENNAISES.

Météorologie locale d'après les relevés quotidiens de M. Gérard LEFORT * que nous remercions une fois de plus.

Année 2014

| | Vent | | | | | | | | Précipitations en mm | | Températures en degrés C | | |
|-----------------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------------|------|--------------------------|------|------|
| | N | NE | E | SE | S | SO | O | NO | Total | Moy. | Mini | Maxi | |
| | Nombre de jours | | | | | | | | | | Moyenne | | |
| Janvier | 0 | 0 | 0 | 7 | 15 | 4 | 2 | 3 | 174 | 5,6 | 2,6 | 7,0 | |
| Février | 0 | 0 | 0 | 3 | 17 | 7 | 1 | 0 | 132 | 4,5 | 2,3 | 7,6 | |
| Mars | 3 | 2 | 2 | 8 | 4 | 6 | 2 | 4 | 22 | 0,7 | 2,1 | 13,1 | |
| Avril | 4 | 2 | 0 | 6 | 5 | 5 | 4 | 4 | 31 | 1,0 | 6,5 | 18,3 | |
| Mai | 6 | 3 | 0 | 3 | 8 | 8 | 2 | 1 | 108 | 3,5 | 8,7 | 19,7 | |
| Juin | 12 | 5 | 0 | 3 | 2 | 3 | 2 | 3 | 72 | 2,4 | 11,8 | 24,1 | |
| Juillet | 4 | 4 | 1 | 3 | 2 | 3 | 6 | 8 | 99 | 3,2 | 14,9 | 24,8 | |
| Août | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 14 | 9 | 2 | 126 | 4,1 | 12,6 | 21,6 | |
| Septembre | 1 | 11 | 4 | 2 | 3 | 1 | 5 | 3 | 18 | 0,6 | 11,5 | 21,5 | |
| Octobre | 1 | 0 | 2 | 6 | 12 | 8 | 1 | 1 | 116 | 3,7 | 9,6 | 15,7 | |
| Novembre | 1 | 3 | 3 | 11 | 9 | 3 | 0 | 0 | 62 | 2,1 | 5,8 | 10,5 | |
| Décembre | 5 | 2 | 0 | 1 | 3 | 9 | 8 | 3 | 178 | 5,8 | 1,6 | 5,3 | |
| Totaux | 37 | 32 | 12 | 53 | 86 | 71 | 42 | 32 | 1 138 | | | | |
| Moyennes | ***** | | | | | | | | | | 3,1 | 7,5 | 15,8 |

* Merci à M. Gérard LEFORT qui s'astreint quotidiennement à relever ces données.

Quant aux travail similaire effectué de 2000 à 2012 par son prédécesseur M. Denis THILLOIS, il fait l'objet d'un article de 12 pages, signé C. GOFFETTE, du numéro 103 du bulletin annuel de la SHNA (Société d'Histoire Naturelle des Ardennes).

Ce numéro exceptionnel (120 ans de la Société), comprenant 196 pages, riche de nombreux articles abondamment illustrés, est en vente au prix de 30 €.

S'adresser à :

S.H.N.A - 2 Rue du Musée
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Revue annuelle du CREHLoM
Décembre 2014

MONTHERME D'AUTREFOIS
N° 12

Trois ponts sur la Meuse, le 4^e... est dans l'eau entre 1940-1942.
Photo de la FICDEF (Association des Français en France).

Tarif : 7 €

CREHLoM - Cercle de Recherche et d'Etude sur l'Histoire Locale de Monthermé
Mairie de Monthermé - Place de la République - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Contact : crehlohm@monthermeolive.fr - Site : crehlohm-08000-moivillemontherme.cobrasva.fr

1893
2013

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE NATURELLE
DES
ARDENNES

Cent vingtième année
Tome cent trois
(n° spécial)